

Communiqué du 17 mars 2025.

***Thème principal:* L'intégration des nouveaux arrivants et le vivre-ensemble.**

Le Théâtre Loup-Garou et L'ANCRE sont fiers de présenter « Sous un même toit », une pièce de théâtre participatif qui explore avec réalisme et humour les défis des nouveaux arrivants dans leur communauté d'accueil. Inspirée de témoignages réels, cette œuvre engageante sera jouée chez nous le 6 avril 2025. Un spectacle interactif qui fait réfléchir tout en divertissant.

Préparez-vous à une immersion théâtrale humaine, touchante et inspirante, qui explore en profondeur ce que signifie véritablement appartenir à une communauté

LE THÉÂTRE LOUP-GAROU
PRÉSENTE

6 AVRIL 2025 À 13H30

| ENTRÉE GRATUITE |

ÉDIFICE MUNICIPAL DE SAINT-VALENTIN
790, CHEMIN DE LA 4E LIGNE
JOJ 2E0

THÉÂTRE LOUP-GAROU

sous un même
TOIT

Avec la participation financière de : Québec

Municipalité de Saint-Valentin
Capitale de l'Amour

THÉÂTRE LOUP-GAROU

EN COLLABORATION AVEC L'ANCRE

Permis de feu à ciel ouvert

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour les feux à ciel ouvert et conformément au Règlement 497. Ce permis, valide pour une période de 3 jours, peut être obtenu **gratuitement** au bureau municipal aux heures d'ouverture. ***Nous rappelons aussi à tous que le fait de ne pas détenir de permis vous rend passible de payer les frais de déplacement des pompiers, s'ils devaient se rendre sur les lieux du feu à ciel ouvert.*** Tous les feux à ciel ouvert doivent être autorisés par la municipalité **5 jours avant la date prévue.**

Vous pouvez nous rejoindre au (450) 291-5422

Heures de bureau : lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h



Signalez-nous la présence d'animaux suspects !

* Le risque d'introduction de la rage du raton laveur est en augmentation au Québec.



Signalez la présence d'animaux suspects en toute saison au 1-877-346-6763, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 ou en tout temps au Québec.ca/rageduratonlaveur.

♥ Bibliothèque municipale ♥

Nous sommes toujours à la **recherche de bénévole** à la bibliothèque municipale.
Nous cherchons une personne qui serait disponible pour donner à sa communauté quelques heures pour garder notre bibliothèque ouverte et disponible à nos concitoyens.
Vous aurez une petite formation donner par quelqu'un de la bibliothèque, pas compliqué.
Vous ne serez pas laissé à vous-même, nous serons toujours là pour vous.

Contactez Lise : (450) 291-5422 ou reception@municipalite.saint-valentin.qc.ca

Voici quelques services offerts par la Bibliothèque municipale de Saint-Valentin

1. Pour une 4^e année, nous aurons le «Club de lecture TD» pour l'été
(pour les enfants de (0 à 5 ans) et (6 à 12 ans)

Le thème pour cette année : « *Un été autour du monde* » Les dates suivront.

2. Services offerts par le Réseau Biblio pour les abonnés (gratuit)

Sur le site : https://simba2.crsbp.qc.ca/client/fr_CA/reseau-biblio-monteregie



Vous aurez aussi la possibilité de **faire des réservations de livre** à votre bibliothèque et si le livre choisi n'est pas disponible chez nous, vous pourrez faire la demande pour le faire venir dans autre bibliothèque de notre Réseau Biblio Montérégie (*livre audio aussi disponible*)

♥ Demande de permis ♥

À tous les citoyens de la municipalité de Saint-Valentin

Vous devez vous procurer un permis auprès de l'inspectrice municipale :

450-291-5422 ou courriel : inspectrice@municipalite.saint-valentin.qc.ca avant de débuter tous travaux relatifs à :

Type de demande

- Abattage d'arbres- tout arbre d'essence commerciale :
- Agrandissement d'une habitation :
- Aménagement des fossés de route :
- Bâtiment accessoire :
- Branchement au réseau d'égout :
- Clôture, mur, haies, mur de soutènement:
- Construction d'une habitation :
- Construction, transformation, agrandissement d'un bâtiment agricole :
- Construction, transformation, agrandissement d'un bâtiment commercial, industriel ou institutionnel :
- Construction d'un accès à la voie publique (ponceau) :
- Démolition d'une habitation :
- Démolition commerce, industrie agricole et institution :
- Déménagement tout bâtiment principal :
- Installation d'une affiche ou d'une enseigne :
- Installation septique :
- Lotissement :
- Modification/altération de l'aspect naturel de la rive ou du littoral tout genre d'ouvrage :
- Ouvrage de captage d'eau (puits) :
- Piscine creusée ou hors-sol :
- Réparation :
- Autre construction :